

*Elections2007*

## **L'ENJEU FAMILLE**

*On ne peut pas dire que jusqu'à présent la famille apparaisse comme l'un des sujets principaux du débat électoral. Sauf pour évoquer des propositions comme le mariage des homosexuels ou leur droit à l'adoption. Cela montre bien le peu d'intérêt que lui accordent nos hommes politiques.*

*Et pourtant la famille conditionne l'avenir de notre société. « **L'avenir de l'humanité passe par la famille disait Jean Paul II.** » Or, comme vous le savez aussi bien que nous, toutes les mesures prises dans notre société depuis 30 ans, ont fait de la famille, considérée en tant que réalité sociale, un champ de ruines. Nous les analysons dans ce document, nous essayons d'en cerner au mieux les conséquences et nous efforçons de tracer des perspectives d'avenir. Nous évoquons successivement les trois domaines où se joue l'avenir de la famille : **l'économie, les mœurs, le droit.***

Document réalisé par la commission famille de la paroisse Sainte Eulalie : Marie Renée et Patrick Clarke, Thomas Darmendrail, Laurence et Patrick Dauphin, Anne et Philippe Didelin, Vincent Ducellier, Pierre Viaud

## **Bibliographie**

- 1) Politique familiale 30 ans de démantèlement progressif , P.Bourcier de Carbon  
Liberté politique N° 12, avril – mai 2000
- 2) Michel Godet Le grand mensonge 1994
- 3) Impôts locaux : toujours plus haut msn finances 04/12/2006
- 4) Activité immobilière, décembre 2006
- 5) Le coût de l'enfant : un indicateur pour la politique familiale ; U.N.A.F.  
septembre 2001
- 6) Allocations familiales, catalogue C.A.F.
- 7) Pour une société durable : le projet familial. Contribution des A.F.C. aux  
débats pré-électorales 2007
- 8) INSEE 2002. Taux d'activité femmes âge entre 20 et 49 ans.
- 9) Nicolas Brejon de Lavergnée, La femme est-elle l'avenir de l'homme ?  
Liberté politique n° 33 avril mai 2006
- 10) La famille source de prospérité, J.D. Lecaillon Régnier edit.
- 11) Source INED
- 12) INED n° 2 juillet 2006
- 13) Chantal Brutel, La population de la France métropolitaine en 2050, un  
vieillissement inéluctable.
- 14) Le « grand âge s'invite dans la campagne électorale » La Croix 02/11/2006
- 15) Ministère délégué à la Sécurité Sociale, Présentation du plan petite enfance 7  
novembre 2006
- 16) Evelyne Sullerot, Pilule, Sexe, ADN, 3 révolutions qui ont bouleversé la  
famille. Fayard édit.
- 17) L.Toulemon, La place des enfants dans l'histoire des couples Population, n°  
49-6 1994
- 18) Sources Ministère de la justice.
- 19) I.N.S.E.E, Recensement de la population 1999
- 20) Xavier Lacroix, la dissociation entre conjugalité et parentalité, in Quel avenir  
pour la famille Bayard édit.
- 21) Population et Société n° 220, janvier 1988.
- 22) Séparation et divorce, quelles conséquences sur la réussite scolaire des  
enfants ? ; Population et Société N° 379, mai 02.
- 23) Y.Pélicier, La paternité aujourd'hui, Médecine de l'homme, n° 159, 1985
- 24) INSERM. Davidson F. Choquet M. Recherches épidémiologiques mai 1987
- 25) Baromètres santé jeunes 97/98 CFES
- 26) Bernadette Barthelet: Le coût juridique du non mariage ; in Quel avenir pour  
la famille. Bayard édit.

# L'économie

## Les faits

### **Le pouvoir d'achat des allocations familiales a diminué de 52% depuis leur création**

Entre 1988 et 1998 la richesse du pays aura augmenté de plus de 1200 milliards de F. Dans le même temps les allocations familiales...auront été réduites de près de 8 milliards. (1)

- **La diminution porte sur l'ensemble des prestations**, la part du PIB attribuée aux prestations familiales est passée de 4% à 2% en 30 ans (2)
- **Et une part de plus en plus importante de ces prestations a été transférée au profit des prestations sociales.** Les allocations familiales au sens strict du terme représentent à peine le quart de l'ensemble des prestations familiales versées par les CAF (1)

### **Les charges qui pèsent sur les familles sont de plus en plus lourdes.**

- **Impôts ne tenant pas compte des charges familiales : C.S.G., CR.D.S. ; I.S.F**
- **Taxe d'habitation et taxe foncière.** Il est difficile de donner des chiffres : la base d'imposition varie de 1 à 4 selon les localités. Mais les augmentations ont été généralement rapides et importantes ces dernières années (3). Or une famille qui a besoin d'un grand logement est de ce fait soumise à une taxation plus lourde.
- **Augmentation du prix des loyers :** entre 2000 et 2006 : l'indice d'augmentation des loyers a augmenté de **16,3%** ; celui du coût de la construction (ex indice de référence) de **25,6%**. (4) Même conséquence que ci dessus pour les familles.
- **Abaissement du plafond du quotient familial** qui aboutit à l'augmentation de l'impôt sur le revenu pour un nombre de plus en plus grand de familles

### **La compensation du coût de l'enfant est insuffisante.**

- Selon l'UDAF le **coût de l'enfant** est de 300 € par mois au dessous de 14 ans et 450 € au-delà, soit pour **deux enfants jusqu'à 20 ans un coût de 158.400 €.**(5)
- Tandis que le **montant des allocations familiales** liées de plein droit à la présence de deux enfants au foyer est de 117,14 € par mois. Soit avec les majorations accordées à 11 et 16 ans : **66.000 € pour deux enfants jusqu'à 20 ans.**(6)
- Des **allocations sous condition de ressources** sont versées à certaines familles: exemple complément familial : 152,46 € par mois pour un couple avec 3 enfants si les revenus n'excèdent pas 3270 € par mois. (6)**Effet de seuil** : il suffit de dépasser ce revenu d'un euro pour ne plus y avoir droit.

### **Agrandir sa famille c'est réduire son niveau de vie**

C'est ainsi que le niveau de vie des familles diminue rapidement avec le nombre d'enfants. Dans le tableau ci-dessous, le niveau de vie, traduit en unités de consommation, a été calculé après transfert et impôts

	Ouvriers	Employés	Cadres
Couple sans enfant	163	187	333
Couple + 2 enfants	135	151	267
Couple + 3 enfants	117	140	254
Couple + 4 enfants	100	111	244

**La famille avec 4 enfants a un niveau de vie de 45 à 60 % inférieur à celui de la famille sans enfant (7)**

## L'économie

### *Les faits*

#### **Les modes de compensation des frais de garde sont inéquitables**

A l'heure actuelle les deux conjoints ont quand ils le peuvent, une activité professionnelle. Par choix mais aussi par nécessité. Quand arrivent les enfants dont il faut assurer la surveillance pendant les heures de travail, les choses se compliquent.

Deux solutions sont possibles : (6)

**Continuer son activité, en le confiant à une tierce personne ou à une crèche.** On touche alors le CLCG ( complément de Libre Choix de Garde)

En 2005, pour un enfant de moins de trois ans, lorsque le revenu annuel des parents était inférieur à 15.123 €, le montant mensuel du CLCG était au maximum de 368,48 € ; il s'élevait à 631,66 € quand l'enfant était confié à une crèche.

**Cesser son activité professionnelle.** On touche alors le Complément de Libre de Choix d'Activité (CLCA) qui s'élève à 521,85 € par mois pour les non bénéficiaires de la PAJE, allocation soumise à condition de ressources.

**On constate :**

- Que l'on touche une somme plus importante en conservant son activité et en plaçant son enfant en crèche, qu'en cessant de travailler pour le garder soi même.
- Que la somme touchée dans ce dernier cas (521,85 €) est bien inférieure au SMIG

**Ils pénalisent les familles nombreuses** où la cessation d'activité par l'un des parents est plus fréquente que dans les autres. Une étude souligne la relation inverse entre pourcentage de femmes en activité professionnelle et nombre d'enfants : dans les couples **sans enfant : 86%** ont une activité ; avec **un enfant** de plus de trois ans : **80%** ; avec **2 enfants : 55%** ; avec **3 enfants et plus : 21%**. (8)

**Et ne répondent pas au désir des parents.**

- Un sondage a montré que **78% des parents actifs** auraient demandé le congé parental s'il était rémunéré à hauteur de 50% de leur salaire.
- **60% des mères** déclarent choisir le congé parental pour le bien être de leurs enfants. (9)

Nous avons évoqué à plusieurs reprises la question des conditions de ressource.

**Les allocations familiales sans condition de ressources** sont seules conformes au principe de la politique familiale : répartir équitablement le coût du renouvellement des générations, entre les familles qui ont des enfants et les familles ou les célibataires qui n'en ont pas.

**Les allocations sous condition de ressources** répondent aux impératifs de la politique sociale : venir en aide aux familles les plus défavorisées.

Nous ne mettons pas en cause la nécessité de ces allocations sous condition de ressources. Bien au contraire, nous estimons qu'il existe aujourd'hui des cas de pauvreté ( emplois précaires, emplois à temps partiel, minima sociaux...) où elles sont insuffisantes. Nous prétendons seulement qu'elles ne doivent pas venir en concurrence des véritables allocations familiales qui doivent être par principe versées sans condition de ressources.

# L'économie

## *Les conséquences*

### Un déficit d'investissement dans la jeunesse

- **Les enfants sont un investissement rentable.** Futurs producteurs de biens et de services économiques ils sont les **valeurs d'avenir** de la société.
- **Assuré pour la plus large part par les familles.** En 1994, estimant à 1535 milliards la somme des dépenses en faveur des enfants, Bichot et Marcillacy calculent qu'elles sont assumées à 60% par les familles et à 40% par la collectivité. Alors que **la collectivité retirera en impôts et cotisations plus du double de ce que lui aura coûté leur formation.** (10)
- **Et les familles investiraient davantage si on les aidait davantage.** Selon une enquête de 1988 le nombre **moyen d'enfants désirés par les familles françaises est de 2,3** (6)

**N.B.** Il est évident que nous n'assimilons pas l'enfant à un produit manufacturé dont on pourrait calculer la valeur marchande. En tant que personne humaine l'enfant a une valeur propre qui échappe à toute spéculation économique. Il n'empêche que, même conçu exclusivement par amour, il a toujours été appelé à venir en aide à ses parents dans leurs vieux jours. Cette solidarité entre les générations s'effectuait autrefois à l'intérieur des familles. Par la mutualisation des risques et des retraites dans la société actuelle, cette solidarité entre les générations, est devenue collective. Les adultes actuels bénéficieront dans leur vieillesse des richesses produites par ceux qui sont actuellement nos enfants. Il est normal que le coût de l'investissement soit plus équitablement réparti entre tous.

### Qui accentue le vieillissement de la population

- Le taux de natalité qui assure le **renouvellement des générations** doit atteindre: 2,1. Il aurait été de 2 en 06. On peut douter que ce soit de façon durable dans un pays où on se marie de moins en moins, où les femmes ont des enfants de plus en plus tard et où se pratiquent plus de **210.000 avortements par an** . (11)
- **Le nombre de femmes en âge de procréer, va diminuer**, dans les prochaines années (classes creuses des années 80) (12). Ce qui doit être compensé par une fécondité accrue pour chacune d'elles.
- Le nombre des personnes âgées va s'accroître notablement : en 2050 en France les **plus de 85 ans seront quatre fois plus nombreux qu'aujourd'hui.** (13)
- **Le coût de leur prise en charge médicalisée s'ajoutera au déficit des systèmes de retraite.** (14)

### La relance économique par l'investissement démographique.

- **Dans l'immédiat**, l'argent versé aux familles est immédiatement dépensé par les familles et **relance ainsi la consommation**
- **Ultérieurement** les jeunes qui arrivent sur le marché du travail sont créateurs de richesses nouvelles et assurent en outre par leur créativité et leur goût de l'innovation, un **rajeunissement de la société.**

Citant A. Sauvy, D. Lecaillon écrit : « **on ne connaît pas d'exemple de pays ayant assuré son développement économique, dans la stagnation démographique**» (10)

# L'économie

## *Quelques propositions*

### **Allocations familiales**

- **Réévaluer leur montant**, surtout à partir du troisième enfant au-delà duquel se fait plus lourdement sentir l'augmentation des charges de logement et de transport.
- **Les indexer** à l'avenir sur les salaires et la croissance.
- **Les prolonger** pour le dernier enfant lorsque l'avant dernier dépasse 20 ans.
- **Elever le plafond** au dessus duquel, le **complément familial** n'est plus versé de façon à en faire bénéficier le plus grand nombre de familles.

### **Assurer la liberté de choix du mode de garde des enfants.**

- Cette liberté de choix passe évidemment par la **création d'un nombre de crèches suffisant** pour accueillir les enfants de toutes les familles qui en font la demande.
- Mais elle passe aussi par des **prestations qui devraient être plus élevées** lorsque la famille n'utilise pas les moyens collectifs : la création d'une place de crèche coûte 11.000 euros à la CAF et son entretien à près de 10.000 € par an. (15)
- **Diversifier les modes de congés parentaux**, en prévoyant par exemple une allocation spécifique entre 6 et 18 ans, à partir du 3<sup>o</sup> enfant.
- Favoriser le **travail à temps partiel** permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale.
- Maintenir le principe du **repos dominical**, temps privilégié de la vie familiale.
- Intégrer le temps passé à l'éducation des enfants, dans le **parcours professionnel** : formation en cas de reprise d'activité et dans le calcul des points retraite.

### **Fiscalité**

- **Refuser le prélèvement à la source** qui risque compromettre l'application du quotient familial.
- **Revenir sur l'abaissement du plafond du quotient familial**, appliqué en 1997
- **Amender les contributions sociales** : CSG, CRDS, ISF, en les soumettant à un coefficient tenant compte des situations familiales (bouclier familial).
- **Fiscalité locale** : Obtenir des municipalités qu'elles augmentent de 5 à 10 points l'abattement obligatoire pour charges de familles (comme la loi le permet) .

### **Retraite**

- **Maintenir pour le moins les avantages familiaux** dont la réduction ou la suppression pourraient apparaître comme une source d'économies. A l'heure où l'on incite les gens à se constituer eux-mêmes une partie de leur retraite par l'Assurance Vie, il est évident qu'ils faut tenir compte de ce que les charges familiales réduisent la part de revenus que les familles peuvent y consacrer.
- **Attribution de points retraite** selon le nombre d'enfants.

**Offrir une autre issue que l'I.V.G.** aux femmes qui acceptent cette intervention parce qu'elles n'ont pas les ressources suffisantes pour accueillir l'enfant qu'elles ont conçu. Une aide et un soutien suffisants doivent préserver leur liberté de choix

## Les mœurs *Les faits*

### La diversité et l'instabilité des situations familiales.

- **Diminution considérable du nombre des mariages :**  
Le nombre de mariages ces dernières années (275.000) aura été **d'un tiers inférieur** à celui du début des années 1970 (400.00) (16)
- **Augmentation du nombre des divorces.** (près d'un divorce pour deux mariages)
- **Apparition et développement de modes de vie non conjugale**
  - **Concubinage :** il échappe par définition à toute évaluation statistique. Mais une étude scientifique a montré que la probabilité de rupture sur dix ans et six fois plus forte que dans le mariage quand il n'y a pas d'enfant, deux fois plus forte encore quand il y en a. (17)
  - **PACS** Il peut être rompu par simple demande unilatérale de l'un des deux partenaires. 263.000 Pacs ont été déclarés depuis 1999, dont 33.600 ont déjà été dissous. (18)
- **Familles monoparentales :** Elles résultent de l'instabilité des unions conjugales et non conjugales. En 1999 sur 16.096.782 familles recensées on comptait 1.954.599 familles monoparentales soit **12,3%**. Près des 4/5 étaient sous la responsabilité de la mère des enfants. (19)
- **Familles recomposées** réunissant des enfants de lits différents. En 2007, deux mariages sur dix étaient des remariages.

## Les mœurs *Les conséquences*

### Des drames humains de plus en plus nombreux

#### Pour les adultes : La séparation des couples est génératrice de misère sociale

- **Les femmes**, employées ou ouvrières dans la moitié des cas ne disposent que d'un maigre salaire et doivent en même temps travailler et élever leurs enfants.
- **Les hommes :** Les SDF sont à 97% des hommes dont beaucoup séparés ou divorcés ne surmontent pas l'épreuve de la rupture. (16) **Le taux de suicide** chez les hommes divorcés est **six fois supérieur** à la moyenne nationale (20).

#### Pour les enfants

**Ils sont de plus en plus nombreux à être séparés de leurs parents :** ils étaient 30% en 2005, ils seront 33% en 2010 si l'évolution actuelle se poursuit. (15) Près des 2/3 des pères concubins perdent toute relation suivie avec leurs enfants (21).

**Les effets néfastes de ces séparations ont été mis en évidence** par de nombreuses enquêtes sociologiques volontairement ignorées par les grands organes d'information mais révélées depuis 1984, en particulier, par les livres d'E.Sullerot. Ils concernent tous les domaines de la vie psychique. Ce sont :

- **Les difficultés scolaires :** Les enfants en difficulté scolaire sont deux fois plus nombreux dans les familles séparées (2).  
Quel que soit le niveau socio éducatif des parents, le pourcentage des enfants qui atteignent Bac +3 ou davantage, est toujours plus faible lorsque les parents sont séparés que quand ils ne le sont pas. L'écart est le plus important quand le père est cadre et la mère diplômée : 45% en cas de parents unis, 25% en cas de parents séparés (22).

## Les mœurs

### *Les conséquences*

- **La violence des jeunes** Les séparations familiales sont signalées comme l'un de ses facteurs. 70% des jeunes en centre de redressement ont été privés d'une présence paternelle dans leur famille (23)
- **La toxicomanie** : une des premières études à signaler la relation séparation parentale et conduites addictives menée en région parisienne relève que 39% des toxicomanes ont vécu dans une famille stable alors que 61% ont connu l'instabilité familiale (23)
- **L'ensemble des comportements** : L'étude « baromètre santé jeunes 97/98 » montre la relation entre rupture familiale et comportements à risque ou expérimentation de drogues licites et illicites (25).
- **La mortalité.** Citons pour finir E.Sullerot « *Une ample étude suédoise (2003) a concerné 921.257 enfants dont 65.085 vivaient avec un seul parent...on constate que les enfants vivant avec un seul parent présentent des risques notoirement plus élevés de maladies, de tentatives de suicide, de prise excessive d'alcool et de drogue... si les enfants vivant avec un seul parent avaient couru le même niveau de risque que les enfants avec deux parents : 52 morts, 608 tentatives de suicide, 497 maladies dues à l'alcool et 454 dues à la prise de drogues eussent pu être évitées.* » (15)

#### Pour la collectivité

« Dans un département comme celui du Rhône où peuvent être dénombrés environ 6000 enfants placés, le budget de l'aide sociale à l'enfance est le premier du département. Or il s'avère que 95% des jeunes en question viennent de familles éclatées. » (19)

## Les mœurs

### *Une proposition*

#### **Changer les mentalités.**

Nous sommes dans une société qui entend respecter la liberté de chacun de mener sa vie comme il le juge bon. En amour, cette liberté est particulièrement précieuse.

Mais elle prétend aussi parfois faire modifier les comportements. Et par là même changer les mentalités. Or il est incontestable qu'elle y parvient. L'exemple du tabagisme peut paraître trivial par rapport au sujet qui nous occupe. Mais qui aurait imaginé, il y a trente ans l'opprobre jeté sur les fumeurs et l'omnipotence des non fumeurs ?

Remarquons bien que la morale n'a rien eu à voir dans l'affaire. Il ne peut en être question; elle fait grincer les dents. Ni même du bien commun ; il ennuie. Les arguments employés sont de deux sortes : les dommages subis par les individus, et le coût financier supporté par la collectivité. Nous l'avons vu quand il s'agit **des mœurs familiales c'est l'intérêt de l'enfant qui est en jeu.**

La cause ne sera quand même pas facile à plaider. En attendant sachons **montrer par la parole et par l'exemple que la voie que nous choisissons de l'engagement dans le mariage et de la fidélité conjugale, est celle qui, en amour, mène le plus directement au bonheur.**

Les relations établies par les <b>enquêtes sociologiques</b> entre séparations parentales et difficultés affectives des jeunes ne sont pas des relations de cause à effet. Elles mettent en évidence une <b>augmentation importante du risque de les voir se produire en cas de désunion.</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **Le droit** *Les faits*

**L'évolution législative suit l'évolution des mœurs quand elle ne la précède pas.**

**L'aspect institutionnel du mariage disparaît** au profit de son aspect contractuel.

- **La loi de 1975** considère l'**accord des volontés** comme l'élément essentiel du mariage : la volonté d'un seul époux peut y mettre fin.
- **La loi de 2004** si elle ne fait pas disparaître le divorce pour faute, tend à y substituer un **divorce à l'amiable** : la médiation familiale introduite dans le Code Civil a pour but d'obtenir l'accord des époux sur les modalités de la rupture.

**D'autres formes d'union sont officialisées.**

- **Le concubinage.** Les concubins, bien qu'il n'existe entre eux aucun lien juridique, bénéficient de droits assimilés à ceux des époux, en particulier en regard de la Sécurité Sociale et pour le versement des prestations familiales.
- **Le Pacs** est un mode de vie conjugal intermédiaire entre mariage et concubinage. Ce contrat sous seing privé, qui peut être également passé entre deux personnes homosexuelles, destiné à permettre aux partenaires d'organiser leur vie commune, mais sans leur imposer un engagement personnel. **Il peut être rompu unilatéralement à tout moment.**

## **Le droit** *Les conséquences*

**Les personnes les plus faibles en sont les premières victimes.**

**Le mariage reste la forme la plus sécurisée des unions**

Dans les cas toujours regrettables de séparation,

- **les règlements patrimoniaux** du divorce protègent le conjoint le plus faible et le moins fortuné.
- **l'enfant né d'un mariage bénéficie de la présomption de paternité**, et est ainsi assuré d'avoir un père légal. De plus les contestations de paternité sont beaucoup plus rares entre époux qu'entre concubins (26)
- **Le concubinage** a été défini par l'article 514-8 du Code civil, mais n'a aucun statut. Il n'existe aucune procédure judiciaire de désunion pour protéger les concubins et leurs enfants.
- **Dans le PACS** les partenaires « s'apporment une aide mutuelle et matérielle » dont les modalités sont fixées par une convention aux contours juridiques mal définis, source de contestations en cas de rupture. C'est au moment de la séparation ou du décès qu'apparaît le déficit de protection du concubin délaissé.

**Le désengagement du droit** : mariage, concubinage, PACS : tous ces statuts différents et contradictoires entraînent un désordre dans les repères et une confusion des unions. La famille devient une **zone de non droit**.

## **Le droit** *Les conséquences*

### **La famille : une zone de non droit de plus en plus judiciarisée.**

**Le contentieux familial** ne cesse d'augmenter sous l'effet conjugué

- **Du nombre des divorces** prononcés de façon de plus en plus expéditive
- **De nombre des litiges après divorce.** Et ce malgré l'évolution de plus en plus marquée vers un divorce par répudiation :
  - De 1998 à 2002, le nombre des conflits d'autorité parentale est passé 84.359 cas à 99.121
  - La même année on a enregistré 59.639 contentieux concernant les enfants après un divorce (26).
- **Du nombre des litiges après séparation de couples non mariés.** En 2003, 92.744 couples non mariés ont saisi le juge pour des questions d'autorité parentale (26).
- **Au total,** divorces et contentieux entre concubins prennent une part de plus en plus grande dans les affaires civiles : en 2003, sur 615.213 affaires civiles, 414.95 ont relevé du droit de la famille (26)

### **Les lacunes du droit laissent le champ libre à la contrainte judiciaire.**

Lorsque la puissance publique intervient par judiciarisation de la séparation, le juge fait prévaloir une conception publique de l'intérêt de l'enfant qui s'impose aux parents  
Lorsque la sanction publique se fait par procès, elle n'apporte pas un gain de liberté aux familles, elle les soumet à la volonté souveraine de la juridiction publique.

Le professeur Malaurie écrit : « *la libre concurrence des familles est impitoyable aux petits, aux faibles, aux mal éduqués, à ceux qui se trompent, à ceux qui souffrent, à ceux auxquels ni l'origine sociale ni la chance n'ont souri* ».

## **Le droit** *Une proposition*

### **Redonner au mariage sa primauté.**

**Cesser de multiplier les types d'union à prétention conjugale** sous le prétexte d'offrir une forme légale à la diversité des désirs affectifs et sexuels. « *Si tout se vaut, rien ne vaut* »

**Reconnaître dans le mariage, en principe indissoluble, entre l'homme et la femme** la forme d'union la plus souhaitable pour assurer aussi bien l'avenir des deux membres du couple que celui des enfants.

### **Lui conserver son caractère d'institution :**

- le mariage à l'Eglise n'étant plus systématique, **le mariage civil doit être solennisé.**
- **Le divorce pour faute doit être maintenu.**
- **Des avantages particuliers doivent être reconnus aux couples mariés,** en raison de leur engagement.

# L'ENGAGEMENT POUR LA FAMILLE

*un engagement prioritaire pour les laïcs catholiques :*

« Le couple et la famille constituent le **premier espace d'engagement pour l'engagement social des fidèles laïcs**

.....  
...il est urgent de déployer une activité vaste, profonde et systématique, soutenue non seulement par la culture mais encore par des moyens économiques et des institutions législatives, dans le but d'assurer à la famille sa place de **lieu premier d' « humanisation » de la personne et de la société »**

**Jean Paul II** « la vocation et la mission des laïcs dans l'Eglise et dans le monde » Exhortation apostolique du 30 décembre 1988.

*vécu comme une « charité sociale. »*

« Même si les expressions spécifiques de la charité ecclésiale ne peuvent jamais se confondre avec l'activité de l'Etat, il reste cependant vrai que la charité doit animer l'existence entière des fidèles laïcs et donc aussi leur activité politique, vécue comme « charité sociale »

Benoît XVI Lettre encyclique « Deus Caritas est »

*et où doit se manifester la visibilité de l'Eglise dans notre société laïque*

Nous faisons ici référence à l'allocution de Mgr Dagens le 21 janvier à Sainte Eulalie qui a souligné le droit et le devoir de l'Eglise de s'exprimer dans une société laïque où toutes les convictions doivent pouvoir se faire entendre.

## **L'ENJEU FAMILLE**

### **Un enjeu important**

- Pour nos familles
- Pour la société

**Un devoir d'engagement** pour les Chrétiens.

## **QUE FAIRE ?**

**Nous vous invitons à venir en débattre en paroisse**

- **Le jeudi 22 mars 2007**
- **20h.30**
- **Maison paroissiale Ste Eulalie**

Parking prévu sur le parvis de l'église.

*Vous pouvez d'ores et déjà nous faire part de vos réactions sur le site [sainte.eulalie@wanadoo.fr](mailto:sainte.eulalie@wanadoo.fr)*

*En nous précisant si vous acceptez de répondre à notre invitation.*

*Merci*